

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate
Source ; Conseil Central des Laurentides CSN



LES EMPLOYÉ-ES DE L'HÔTEL LE MARRIOTT DE LA STATION MONT-TREMBLANT RENOUVELLENT LEUR CONVENTION COLLECTIVE

(Saint-Jérôme, le 30 septembre 2011) - Réunis en assemblée générale le 24 août dernier, les membres de la section Marriott du Syndicat des travailleurs(euses) de la Station Mont-Tremblant (CSN) ont voté en faveur de l'adoption de leur nouveau contrat de travail échu depuis le 30 avril 2011.

Seulement six rencontres de négociation ont suffi pour permettre aux employé-es syndiqués de réaliser des gains notamment en introduisant un véhicule de placement à la retraite à compter de 2013. L'employeur y contribuera chaque année à raison de 1% des gains bruts annuels la première année, 1.5 et 2% respectivement pour les années subséquentes.

En plus de l'introduction d'un congé mobile annuel, les travailleuses et travailleurs ont pu augmenter le ratio permettant à plus d'un employé à la fois de bénéficier d'un départ en vacances.

Enfin, le contrat d'une durée de 5 ans se terminant le 30 avril 2015 prévoit des augmentations générales des salaires de l'ordre de 10.5%, soit 2% d'augmentation annuelle dont 2.5% la dernière année de l'entente.

Le Syndicat des travailleurs(euses) de la Station Mont-Tremblant (CSN) représente les 1200 employés de la Station Mont-Tremblant, en plus de leur section affiliée dont notamment celle représentant les employées syndiquées de l'Hôtel Marriott de la Station Mont-Tremblant. Rappelons que le Syndicat est affilié à la Fédération du Commerce CSN et au Conseil Central des Laurentides CSN situé à St-Jérôme.

- 30 -

Pour information : **Éric Céré, président**
Syndicat des travailleurs(euses) de la Station Mont-Tremblant (CSN)
FC-CSN
(819) 425-5450

Martin Bourgeois, conseiller syndical
Services régionaux CSN Laurentides
(450) 438-4196